



Congés payés après arrêt maladie suite à un accident du travail

Par **tatidanielle**, le **09/06/2010** à **18:20**

Bonjour,rnrnJe suis en arrêt maladie suite à un accident du travail depuis le 26/04/10. mon employeur souhaite que je sois encore arrêter jusqu'au 31 juillet puis que je prenne mes vacances à la suite sans reprendre mon travail. en ai-je le droit ? Dois-je revenir travailler une journée ou deux avant de prendre mes vacances au mois d'août ? Quelle est la législation ? Effectivement mon employeur doit subir une opération au mois d'août et ne pourra me payer à ne rien faire m'a-t-il expliquer. que dois-je en faire ?

Par **Visiteur**, le **13/06/2010** à **07:56**

bonjour,rnrnce n'est pas l'employeur qui décide de la date de reprise du travail, mais en premier votre médecin et ensuite vous avez l'obligation de passer une visite de reprise auprès de la médecine du travail...rnrn(enfin si votre médecin est ok pour vous prolonger !!!)rnrnmais vous pouvez reprendre votre travail en juillet et posez vos congés en août !rnrnnon vous n'avez pas à travailler un jour entre la fin de l'arrêt de travail et la date de début de congés.